



Communiqué

Dans l'expression globale et spontanée de la joie, qu'ont vécu plusieurs villes du royaume, après le couronnement de l'équipe nationale algérienne de football du titre de championne d'Afrique, la nuit du 19 juillet 2019, les jeunes de la ville de Laayoune comme ceux des autres villes, sont sortis célébrer l'événement.

Malencontreusement, des confrontations ont eu lieu entre des jeunes et des enfants d'une part, et les forces de l'ordre de l'autre part. Ces confrontations se sont déclinées vers la violence laissant des blessés dans les deux parties et provoquant des dégâts matériels au niveau des propriétés privées et publiques dont les convois et les véhicules de police.

Au cours de ces confrontations, la jeune dame, nommée Anjouren Sabah Bent Hmida, a été accidentellement heurtée, lors de sa traversée de l'avenue Essmara, par un véhicule des forces de l'ordre qui était en voie de disperser des émeutiers tenant en otage une voiture de police pour la mettre en jachère. La dame a été immédiatement emmenée vers l'hôpital pour recevoir les soins d'urgence mais a perdu vie suite à ses graves blessures. Le parquet général a immédiatement lancé une enquête judiciaire.

Ce matin, plusieurs détenus inculpés ont été présentés devant la cours d'appel, il s'agit des personnes nommés : Khalil Blouz, Ali Mahrouk, Soufiane Boughanbour, Al Hafed Ayach, Mohammed Ali Al Karoui, Kai Edouihmi, Essalek Boussoula, Al Hafed Riahi, Sidi Elyazid Rguibi.

Suite à sa mission de poursuivre de près ces événements, le bureau exécutif de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) :

- Présente toutes ses condoléances à la famille de la défunte et déclare toute sa solidarité avec ses proches dans cet incident douloureux ;
- Note avec satisfaction la rapidité avec laquelle les enquêtes ont été ouvertes et demande en l'occurrence la communication immédiate des résultats, et la précisions des responsabilités et des sanctions attribuées,
- Déploire avec amertume l'instrumentalisation des mineurs dans ces événements illustrés dans des enregistrements vocales où des adultes instiguent des mineurs à ruiner et bruler des voitures de police ;
- Insiste à respecter le droit des détenus à jouir d'un procès équitable ;
- Acquitter les enfants s'ils sont parmi les détenus.

Bureau exécutif
24 juillet 2019